



| ACCOMPAGNEMENT professionnel

L'AFPP propose un ensemble de prestations individuelles ou collectives, d'accompagnement à l'évolution et à l'élaboration de projet professionnel : Bilan de compétences, VAE, formation élaboration d'un projet professionnel.

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Faire un point sur son parcours professionnel et son expérience, identifier ses compétences et ses aptitudes, clarifier ses motivations et définir ses axes d'évolution en étant accompagné dans l'élaboration de son projet professionnel. Suivant les besoins et le contexte de chacun, plusieurs dispositifs sont proposés par L'AFPP :

◇ BILAN DE COMPÉTENCES

Véritable diagnostic professionnel, le bilan de compétences permet d'analyser et de synthétiser ses compétences et capacités mobilisables afin de définir un projet professionnel cohérent, adapté et finalisé.

◇ VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE)

La VAE permet d'obtenir une certification ou un diplôme grâce à son expérience, quels que soient l'âge, le statut, la nationalité et le niveau de formation. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La VAE permet de valoriser les compétences développées au cours d'un parcours professionnel afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme.

FORMATION ÉLABORATION DE PROJET PROFESSIONNEL

L'élaboration de projet permet au bénéficiaire d'identifier ou de valider un projet professionnel, d'établir un plan d'actions individuel, d'acquérir ou de développer des compétences transversales nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et de : l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences »

◇ FORMATION VISA PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI

La formation VISA plus parcours vers l'emploi permet de développer des compétences sociales et comportementales, de renforcer des compétences de bases, numériques, langagières et de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi.

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences

LES DISPOSITIFS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN PARTENARIAT AVEC L'AFPP

Accompagnement socioprofessionnel et dispositif rebondir sans attendre

L'AFPP accompagne les bénéficiaires du RSA dans leur parcours de retour vers l'emploi ou la formation ainsi que dans l'élaboration de leurs projets professionnels. Dans le cadre du dispositif «Rebondir sans attendre» déployé par le conseil départemental, l'AFPP met en oeuvre un programme d'accompagnement intensif axé sur l'objectif du retour à l'emploi.



L'AFPP PROPOSE

- ◆ Un accompagnement **individualisé**
- ◆ Des **consultants expérimentés** et qualifiés
- ◆ Un **réseau de contacts** utiles à l'élaboration du projet (employeurs, organismes de formation...)
- ◆ La mise en place d'un **plan d'action réaliste et opérationnel**

▶ Tél : 02 47 76 40 00 - Email : infos@afpptours.com

▶ Retrouvez notre offre de formation sur afpptours.com